



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Recherche en bref

Risque, besoins, potentiel de réinsertion sociale et motivation des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles

MOTS CLÉS : délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, potentiel de réinsertion sociale, besoins, risque, motivation, plan correctionnel

Ce que cela signifie

Les recherches actuelles démontrent que les délinquants qui appartiennent à des minorités ethnoculturelles¹ ne forment pas un groupe homogène, tant du point de vue de leur risque, de leurs besoins, de leur potentiel de réinsertion sociale que de leur motivation à l'égard de leur plan correctionnel. Ils n'ont pas de profils apparentés entre eux, ni avec les délinquants de race blanche et les délinquants autochtones. Ces différences justifient que le Service correctionnel du Canada (SCC) élabore des programmes et des services adaptés aux délinquants ayant des besoins particuliers en raison de leur race, de leur langue, de leur culture et/ou de leur système de croyances.

Ce que nous avons constaté

En 2013-2014, 18 % des délinquants admis au SCC appartenaient à des minorités ethnoculturelles. Parmi eux, environ 4 % étaient des femmes, un taux qui se compare à celui de l'ensemble des délinquants.

De manière générale, comparativement aux Blancs et aux Autochtones, les délinquants des minorités ethnoculturelles étaient moins susceptibles de présenter un risque et des besoins élevés et un potentiel de réinsertion sociale faible. Parmi les groupes ethnoculturels, les délinquants asiatiques (en particulier ceux de l'Est et du Sud-Est) étaient moins susceptibles de présenter un risque et des besoins élevés et moins susceptibles de présenter un potentiel de réinsertion sociale faible.

Les Noirs, quant à eux, étaient moins susceptibles que les autres délinquants d'afficher de la motivation à l'égard de leur plan correctionnel. D'autres groupes ethnoculturels ont montré des taux de motivation comparables à ceux des Blancs et des Autochtones.

Risque, besoins et motivation des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, des délinquants de race blanche et des délinquants autochtones (N = 4 806)

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En connaissant ce qui différencie les délinquants de diverses ethnies par rapport à certains facteurs correctionnels clés, le SCC pourrait mieux adapter ses services et ses interventions. Nous avons donc examiné le risque, les besoins, le potentiel de réinsertion sociale et la motivation à l'égard du plan correctionnel des Blancs, des Autochtones et des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles pour mieux comprendre ce qui caractérisait chaque groupe.

Ce que nous avons fait

Nous avons obtenu les dossiers informatiques de 4 806 délinquants admis en 2013-2014 et disposant d'un plan correctionnel. De ce nombre, 858 appartenaient à des minorités ethnoculturelles. Les indicateurs du risque, des besoins et de la motivation ont été comparés par groupe.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la Direction de la recherche par [courriel](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site internet pour obtenir une liste complète des publications de recherche.

Préparé par : Mary B. Ritchie, Renée Gobeil et Leslie-Anne Keown

¹ Un « délinquant appartenant à une minorité ethnoculturelle » a des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture, et souhaite préserver son identité culturelle et les pratiques propres à sa culture. Aux fins des analyses, les délinquants pris en compte n'étaient ni de race blanche, ni Autochtones.

Indicateur	Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles					Groupes de comparaison	
	Tous (N = 858)	Asiatiques (N = 283)	Noirs (N = 433)	Hispaniques Latinos (N = 64)	Autres (N = 78)	Blancs (N = 2 958)	Autochtones (N = 990)
Besoins élevés	47 %	36 %	54 %	52 %	49 %	61 %	74 %
Risque élevé	39 %	27 %	44 %	47 %	40 %	47 %	56 %
Potentiel réins. sociale faible	36 %	47 %	32 %	22 %	28 %	24 %	10 %
Motivation	70 %	77 %	64 %	77 %	74 %	76 %	76 %